

Le Premier Ministre

2182

Paris, le 15 JAN. 2014

Monsieur le ministre,

En accord avec le Président de la République, j'ai souhaité engager une remise à plat de la fiscalité de notre pays, afin de la rendre plus lisible et plus équitable. Cette démarche s'inscrit dans notre stratégie de finances publiques, qui s'applique à l'ensemble des administrations publiques, pour la période 2015-2017 : poursuite de la réduction des déficits jusqu'en 2017 reposant sur des économies en dépense, permettant d'engager à terme une baisse du niveau des prélèvements obligatoires. C'est dans cette optique que le Président de la République a confié une mission à MM. Alain Lambert et Martin Malvy portant sur l'articulation des compétences de l'Etat et des collectivités territoriales dans une logique d'efficacité économique.

Je souhaite que le Comité des finances locales qui a, notamment, joué un rôle essentiel dans l'élaboration du pacte de confiance et de responsabilité du 16 juillet 2013, puisse me faire des propositions de modernisation de la fiscalité locale, dans le prolongement des travaux qu'il a déjà engagés en 2013.

J'attacherais notamment du prix à ce que les propositions du Comité éclairent les points suivants :

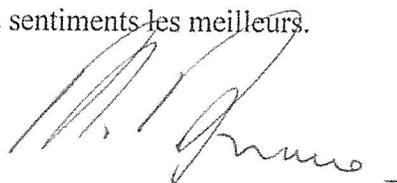
- la simplification de l'architecture des impositions, redevances et taxes locales, dans un souci de meilleure lisibilité ;
- l'éventualité d'une refonte du système des exonérations et dégrèvements ;
- les derniers ajustements consécutifs à la réforme de la taxe professionnelle, étant entendu qu'il est nécessaire de stabiliser, pour les redevables, les règles applicables en la matière.

Par ailleurs, le Comité des finances locales étudiera les conditions dans lesquelles la remise à plat de la fiscalité locale pourrait s'articuler avec une réforme des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. Dans une perspective de plus long terme, les modalités d'une meilleure spécialisation des impôts locaux entre niveaux de collectivités, en lien avec les compétences que ces dernières exercent, pourront être analysées.

Monsieur André LAIGNEL
Ancien Ministre
Président du Comité des finances locales
2, place des Saussaies
75008 PARIS

Pour mener à bien ces travaux, dont les conclusions devront m'être rendues au printemps pour que certaines d'entre elles puissent trouver une première traduction dans le projet de loi de finances pour 2015, vous pourrez vous appuyer sur le ministère de l'économie et des finances, le ministère de l'intérieur, le ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, ainsi que sur les ministères délégués chargés du budget et de la décentralisation. Je souhaite que vous puissiez associer à vos travaux les associations d'élus.

Je vous prie de croire, Monsieur le ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Marc AYRAULT